

Tél. 061/21.61.09
Fax. 061/21.02.79

DEMANDE DE PRIME COMMUNALE
A L'ACQUISITION OU A LA CONSTRUCTION OU A LA TRANSFORMATION

A ENVOYER PAR PLI RECOMMANDE

Nous soussignés (Noms, Prénoms)

domiciliés à, rue....., n°

avons l'honneur de solliciter de l'Administration communale de Bertogne, l'octroi de la prime communale à l'acquisition (*) ou à la construction (*) ou à la transformation (*) d'un montant de 500 euros.

La prime ne sera versée qu'une seule fois par habitation pour un même propriétaire, qu'il s'agisse d'une acquisition, d'une construction ou d'une transformation.

Prime à l'acquisition :

Nous nous engageons à l'introduire dans les 3 mois de la signature de l'acte notarié (attestation du notaire certifiant la date de la signature de l'acte).

Nous nous engageons à rester au moins domiciliés cinq ans dans le logement, à ne pas louer, ni sous-louer, ni vendre le bien avant une période de cinq ans à dater de l'octroi de la prime, sauf cas de force majeure que nous pourrions justifier.

Nous déclarons ne pas posséder d'autre(s) maison(s) d'habitation en pleine propriété ou usufruit ou nu propriété.

Cette prime n'est pas d'application en cas d'acquisition d'un chalet en bois, ou d'un logement de type « caravane », ni pour une seconde résidence.

Prime à la construction :

Nous certifions avoir obtenu le permis d'urbanisme de la part du Collège communal en date du pour l'habitation (construction) située à

Nous certifions également que les travaux de construction ne sont pas commencés à ce jour.

Nous nous engageons à rester au moins domiciliés cinq ans dans le nouveau logement, sauf cas de force majeure que nous pourrions justifier.

Nous déclarons ne pas posséder d'autre(s) maison(s) d'habitation en pleine propriété ou usufruit ou nu propriété.

Prime à la transformation :

Nous certifions avoir obtenu le permis d'urbanisme de la part du Collège communal en date du pour l'habitation (transformation) située à

Nous certifions également que les travaux de transformation ne sont pas commencés à ce jour.

Nous nous engageons à rester au moins domiciliés cinq ans dans le logement, sauf cas de force majeure que nous pourrions justifier.

Nous déclarons ne pas posséder d'autre(s) maison(s) d'habitation en pleine propriété ou usufruit ou nu propriété.

Nous nous engageons à ne pas louer ni sous-louer ni vendre le logement avant une période de cinq ans à dater de l'octroi de la prime, sauf cas de force majeure que nous pourrions justifier.

(1) Dès que les travaux seront terminés, nous nous engageons à apporter les preuves que le montant des travaux de transformation s'élève à un minimum de 40.000 euros TVA comprise.

La prime pourra être versée sur le compte bancaire dont vous êtes titulaire (ou co-titulaire) :

IBAN (International Bank Account Number)

BIC (Bank Identifier Code)

Espérant vous voir réserver une suite favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos salutations distinguées.

(Signatures)

**A Monsieur le Bourgmestre
de la commune
de et à
6687 BERTOGNE**

(*) Biffer la mention inutile.

(1) Uniquement en cas de transformation.